



Réunion de Conseil Municipal
Procès-Verbal de la Séance du 05 Mars 2026

Nombre

de Membres en exercice 15

Date de la convocation : le 16 février 2026

de Présents 11

de Votants 11

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre FOUCHER.

Présents : Mme Marie-Madeleine ROYER, Mme Nolwenn BOISSINOT (Adjoints au Maire), M. Gérard GOHIER, M. Éric DONZALLAZ, Mme Nathalie GABILLARD, M. Damien PANNIER, M. Sylvain JONCHERAY, Mme Delphine HUGNET, Mme Mathilde BLANCHET et M. Michel FOUCHER formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés : M. Dominique LUCAS, M. Patrick GERBEAU et Mme Céline BELLANGER

Absente : Mme Aurore LUCAS

Secrétaire de séance : Mme Nathalie GABILLARD

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme Nathalie GABILLARD est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance

- Arrêté du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026
- Proposition par Mayenne Habitat de construction de 5 logements – Lotissement Le Frêne
- Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire – Dotation Communale – pour les travaux de rénovation énergétique du complexe scolaire et du restaurant scolaire
- Subvention aux associations de parents d'élèves des écoles publiques et privées pour l'année 2026
- Subventions aux associations pour l'année 2026



- Vote des taux d'imposition pour l'année 2026
- Affectation des résultats 2025
- Vote des budgets Primitifs 2026
- Création d'un emploi d'agent d'accueil ouvert au cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux
- Compte-rendu des Commissions
- Divers

Demande d'autorisation de modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Reprise anticipée des résultats

Et de supprimer les points suivants à l'ordre du jour :

- Vote des taux d'imposition pour l'année 2026
- Affectation des résultats

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ des membres présents (10 voix POUR), d'ajouter et de supprimer ces points à l'ordre du jour.

Arrêté du dernier procès-verbal

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal, en date du 29 janvier 2026.

Le PV est arrêté à l'UNANIMITÉ des membres présents.

DÉLIBÉRATION N°2026-03-05-01 Proposition par Mayenne Habitat de construction de 5 logements locatifs – Lotissement Le Frêne

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers municipaux du projet de l'Office Public de l'Habitat de la Mayenne (Mayenne Habitat) relatif à la construction de 5 logements locatifs sociaux individuels sur les lots n°10, n°11 et n°14 d'une superficie totale de 1 695 m², Lotissement du Frêne. Il précise que les parcelles sont viabilisées pour recevoir un seul logement et que la commune devra réaliser à sa charge un dédoublement des réseaux.

Soit pour chaque logement, outre la voirie, en limite du terrain mis à disposition, des réseaux publics :

- d'assainissement E.U et E.P (y compris regards de raccordement),
- d'eau potable (y compris citerneaux),
- d'électricité (y compris mise en place des coffrets EDF en limite de parcelle ou intégrés en façade suivant le projet d'implantation des logements),
- dans l'hypothèse où les bornes doivent être remplacées sur le terrain, l'intervention du géomètre serait à la charge de la commune.

Monsieur le Maire rappelle les conditions de rémunération de Mayenne Habitat en lotissement : achat du terrain viabilisé à hauteur de 70 % du prix du lot, plafonné à 40 € HT le m² et dans la limite de 300 m² par logement, soit dans ce cas présent, 22,16 €/m² x 1 500 = 33 243 €.

En cas de surcoût dû aux caractéristiques du terrain, à des choix architecturaux ou à une labellisation du programme demandés par la commune, et remettant en cause l'équilibre financier de l'opération, la collectivité s'engage, sur demande de Mayenne Habitat, à financer ce surcoût.



En cas d'abandon du projet sur décision de la commune, la totalité des frais engagés pour l'opération sera remboursée à Mayenne Habitat par la commune.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à examiner cette proposition.

Arrivée de Mme Nolwenn BOISSINOT à 19h42.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (11 voix POUR) :

- **VALIDE ce projet,**
- **ACCEPTÉ l'ensemble des dispositions de la convention,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec Mayenne Habitat.**

DÉLIBÉRATION N°2026-03-05-02 Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire – Dotation Communale – Pour les travaux de rénovation énergétique du complexe scolaire et du restaurant scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue pour toutes les communes de la Mayenne ; elle est calculée sur la base de 5€ par habitant (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021) avec maintien au minimum de la dotation antérieure. L'enveloppe sera bonifiée d'1€/habitant si la commune présente au moins un dossier bas carbone. Enfin la dotation est répartie à 50% sur les périodes 2023-2025 et 2026-2028.

La dotation pour la commune est de 31 320 € au minimum et 37 584 € au maximum (si dossier bas carbone) ; pour la période 2023-2025 elle est mobilisable à hauteur de 50%. Elle est librement affectée aux projets d'investissements communaux. Au titre des contrats de territoire le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT (possibilité de cumuler plusieurs aides dans la limite de 80%, y compris 2 aides départementales). Sur la durée du contrat les communes peuvent présenter 4 projets (2 sur chaque période).

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant :

1- Description détaillée du projet :

L'école publique porte le nom d'Alfred Levrot, un instituteur de l'école tué pendant la 1ère Guerre Mondiale (en 1915 dans la Marne). Un inventaire du matériel présent à l'école atteste de son existence dès 1882, création suite aux lois Jules Ferry.

Ce bâtiment de 1982 était l'école des filles. L'école a ensuite été réorganisée avec la construction d'un bâtiment principal « en bas » en 1985.

En 2016-2017, la commune a réalisé des travaux de rénovation de ce bâtiment de 1882 suite à la réouverture de la 4ème classe (remplacement des fermetures actuelles anciennes usagées et inefficaces, l'isolation thermique des locaux, la remise en état du chauffage, l'installation de sanitaires adaptés pour les jeunes enfants et la mise aux normes de l'installation électrique...).

Le bâtiment créé en 1985 n'a pas connu de travaux et commence à être vieillissant. La municipalité actuelle souhaite donc réaliser des travaux de rénovation énergétique (changement des menuiseries, changement des chauffages, isolation des combles...) de ce bâtiment afin de diminuer la consommation énergétique et d'améliorer le confort des enfants et des enseignantes.



Dans le restaurant scolaire le plafond est très haut. Cela engendre une mauvaise qualité acoustique mais également une perte de chaleur. Un bruit trop élevé affecte le comportement (difficultés de communication, stress, anxiété) et les capacités d'apprentissage des élèves et même avoir un impact sur leur santé. Chez le personnel de service, cela peut entraîner des troubles auditifs, de la fatigue et du stress. Le confort acoustique constitue donc un enjeu important. La municipalité souhaite créer un faux plafond en dalles acoustiques et isoler les combles afin de diminuer la consommation énergétique et d'améliorer le confort phonique pour les enfants et le personnel.

2- Calendrier prévisionnel du projet :

Le début des travaux : Avril 2026

Fin des travaux : Août 2026

3- Estimation détaillée du projet :

<i>DEPENSES (€ HT)</i>	<i>TOTAL HT</i>
Changement radiateurs (école)	3 876,00 €
Changement menuiseries (école)	46 170,00 €
Faux plafonds+ isolation restaurant scolaire	5 336,07 €
Total des dépenses	55 382,07 €

TOTAL HT 55 382,07 €

TVA 11 076,41 €

TOTAL TTC 66 458,48 €

4- Plan de financement prévisionnel :

<i>RECETTES (€ HT)</i>	<i>TOTAL HT</i>
Département (Contrat de Territoire)	15 660,00 €
DETR/DSIL	28 643,61 €
Reste à charge de la commune	11 078,46 € (20%)
Total des recettes	55 382,07 €

Le projet proposé étant cohérent avec les schémas départementaux, je vous propose de le retenir dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire – dotation communale ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (11 voix POUR) :

- **APPROUVE le projet et le calendrier des travaux,**
- **APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre des contrats de territoire – dotation communale, d'un montant de 15 660,00 €,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.**

DÉLIBÉRATION N°2026-03-05-03 Subvention aux associations de parents d'élèves des écoles publiques et privées pour l'année 2026

Le montant de la subvention pour les associations de parents d'élèves est calculé de la manière suivante : nombre d'élèves multiplié par un montant de 45,00 € par élève.

45,00 € = 19,40 € (Petites sorties) + 12,80 € (Arbre de Noël) + 12,80 € (Subvention Association).

Pour ce qui concerne l'école publique Alfred Levrot, le montant total de la subvention allouée s'élève à 2 880,00 € (64 élèves X 45,00 €).



Pour ce qui concerne l'école privée Saint Jean Baptiste, le montant total de la subvention allouée s'élève à 1 125,00 € arrondi (25 élèves X 45,00 €).

Le Conseil Municipal vote à 8 voix POUR, et 3 ABSTENTIONS, les subventions suivantes :

Association Parents Ecole Publique	2 880,00€
Association Parents Ecole Privée	1 125,00€

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2025 au chapitre 65, article 65748.

Subvention aux associations pour l'année 2026

Monsieur le Maire expose que la commission Fêtes-Associations ne s'est pas réunie pour valider les demandes de subvention pour l'année 2026. Il propose de remettre le point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion et en restant sur le même montant d'enveloppe que 2025, soit 5 000 €. L'ensemble du Conseil émet un avis favorable.

DÉLIBÉRATION N°2026-03-05-04 Reprise anticipée des résultats 2025 : Budget Lotissement Le Frêne

Monsieur le Maire expose que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte financier unique. Lorsque le compte financier unique est approuvé avant le vote du budget primitif suivant, les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif.

Or, le compte financier unique n'a pas pu être produit avant le vote du budget primitif suite à une panne informatique.

L'instruction M57 permet, dans ce cas, de reporter au budget de manière anticipée sans attendre le vote du compte financier unique, et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Les résultats 2025 du Budget Lotissement le Frêne sont les suivants :

Budget Collectivité 44700 - LOT LE FRENE GREZ EN BOUERE

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

	RESULTAT CA 2024	AFFECTATION AU C/ 1068 EN 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	687,24 €		2 435,87 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 123,11 €
FONCT	4 850,34 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	4 850,34 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025				4 850,34 €		
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)				0,00 €		
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)				0,00 €		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)				R002	4 850,34 €	
Total affecté au c/ 1068 :				0,00 €		
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement				D002	0,00 €	
D001	RESULTAT REPORTE	0,00 €		R001	RESULTAT REPORTE	3 123,11 €

à Château Gontier sur Mayenne,
le 3 mars 2026
Pour valoir attestation des résultats 2025
pour reprise anticipée au BP 2026

Service de Gestion Comptable
16 rue de la Marelle
B.P. 50403
53204 CHATEAU GONTIER
Tel : 02 43 09 54 95

Le Comptable Public
Responsable du SGC de CHATEAU GONTIER

Bertrand LERAY

Il est proposé l'affectation suivante :



- Excédent de fonctionnement : l'intégralité, soit 4 850,34 €, reportée en recettes de fonctionnement au compte 002
- Excédent d'investissement : l'intégralité, soit 3 123,11 €, reportée en recettes d'investissement au compte 001

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (11 voix POUR) :

- **CONSTATE** et **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2025 pour le budget Lotissement le Frêne,
- **ADOpte** pour le budget Lotissement Le Frêne 2026 la reprise anticipée des résultats comme proposé ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2026-03-05-05 Reprise anticipée des résultats 2025 : Budget Bâtiment Multi-Services

Les résultats 2025 du Budget Bâtiment Multi-Services sont les suivants :

Budget Collectivité 44800 - BATIMENTS MULTI SERVICES GREZ

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

	RESULTAT CA 2024	AFFECTATION AU C/ 1068 EN 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-9 813,35 €		-135,14 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	0,00 €	-9 948,49 €
FONCT	17 970,76 €	9 813,35 €	10 716,67 €			0,00 €	18 874,08 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025		18 874,08 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		18 874,08 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		18 874,08 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		0,00 €
D001	RESULTAT REPORTE	9 948,49 €
R001	RESULTAT REPORTE	0,00 €

à Château Gontier sur Mayenne
le 3 mars 2026
Pour valoir attestation des résultats 2025
pour reprise anticipée au BP 2026

Service de Gestion Comptable
19 rue de la Harelle
B.P. 30403
53204 CHATEAU-GONTIER
Tel. : 02 43 09 54 00

Le Comptable Public
Responsable du SGC de CHATEAU GONTIER

Bertrand LERAY

Il est proposé l'affectation suivante :

- Excédent de fonctionnement : l'intégralité, soit 18 874,08 €, affectée au 1068
- Déficit d'investissement : l'intégralité, soit 9 948,49 €, reportée en dépenses d'investissement au compte 001

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (11 voix POUR) :

- **CONSTATE** et **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2025 pour le budget Bâtiment Multi-Services,
- **ADOpte** pour le budget Bâtiment Multi-Services 2026 la reprise anticipée des résultats comme proposé ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2026-03-05-06 Reprise anticipée des résultats 2025 : Budget ALSH

Les résultats 2025 du Budget ALSH sont les suivants :



AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

	RESULTAT CA 2024	AFFECTATION AU C/1068 EN 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-229,99 €		-27,39 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	0,00 €	-257,38 €
FONCT	274,99 €	229,99 €	199,16 €			0,00 €	244,16 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025			244,16 €
Affectation obligatoire :			
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)			244,16 €
Solde disponible affecté comme suit :			
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)			0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)			R002 0,00 €
Total affecté au c/1068 :			244,16 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025			
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement			D002 0,00 €
D001	RESULTAT REPORTE	257,38 €	R001 RESULTAT REPORTE 0,00 €

à Château Gontier sur Mayenne
le 5 mars 2026Pour valoir attestation des résultats 2025
pour reprise anticipée au BP 2026

Service de Gestion Comptable
16 rue de la Harélie
B.P. 30403
53204 CHÂTEAU-GONTIER
Tél. : 02 43 09 54 98

Le Comptable Public
Responsable du SGC de CHÂTEAU GONTIER

Bertrand LERAY

Il est proposé l'affectation suivante :

- Excédent de fonctionnement : l'intégralité, soit 244,16 €, affectée au 1068
- Déficit d'investissement : l'intégralité, soit 257,38 €, reportée en dépenses d'investissement au compte 001

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (11 voix POUR) :

- CONSTATE et APPROUVE les résultats de l'exercice 2025 pour le budget ALSH,
- ADOPTE pour le budget ALSH 2026 la reprise anticipée des résultats comme proposé ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2026-03-05-07 Reprise anticipée des résultats 2025 : Budget Principal

Les résultats 2025 du Budget Principal sont les suivants :

Budget Collectivité 44000 - GREZ EN BOUERE -

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

	RESULTAT CA 2024	AFFECTATION AU C/1068 EN 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	18 262,80 €		96 034,08 €	123 697,33 € 110 000,00 €	-13 697,33 €	0,00 €	100 599,55 €
FONCT	663 611,96 €	548 890,42 €	180 495,84 €			0,00 €	295 217,38 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025			295 217,38 €
Affectation obligatoire :			
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)			0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :			
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)			0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)			R002 295 217,38 €
Total affecté au c/1068 :			0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025			
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement			D002 0,00 €
D001	RESULTAT REPORTE	0,00 €	R001 RESULTAT REPORTE 114 296,88 €

à Château Gontier sur Mayenne,
le 5 mars 2026Pour valoir attestation des résultats 2025
pour reprise anticipée au BP 2026

Service de Gestion Comptable
16 rue de la Harélie
B.P. 30403
53204 CHÂTEAU-GONTIER
Tél. : 02 43 09 54 98

Le Comptable Public
Responsable du SGC de CHÂTEAU GONTIER

Bertrand LERAY



Il est proposé l'affectation suivante :

- Excédent de fonctionnement : l'intégralité, soit 295 217,38 €, reportée en recettes de fonctionnement au compte 002
- Excédent d'investissement : 114 296,88 €, reportée en recettes d'investissement au compte 001

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (11 voix POUR) :

- **CONSTATE** et **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2025 pour le Budget Principal,
- **ADOpte** pour le Budget Principal 2026 la reprise anticipée des résultats comme proposé ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2026-03-05-08 Vote du budget primitif 2026 – Budget Lotissement Le Frêne

Monsieur le Maire rappelle que le vote du budget se fait au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Il présente le budget primitif 2026 du budget Lotissement Le Frêne qui sera annexé à cette délibération. Il précise que les résultats 2025 ont été repris par anticipation.

Les sections de fonctionnement et d'investissement du budget Lotissement Le Frêne 2026 se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	222 633,60 €	205 751,71 €
Recettes	222 633,60 €	205 751,71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (11 voix POUR) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du Budget Lotissement Le Frêne tel que présenté ci-dessus et avec reprise anticipée des résultats 2025.

DÉLIBÉRATION N°2026-03-05-09 Vote du budget primitif 2026 – Budget Bâtiment Multi-Services

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 du budget Bâtiment Multi-Services qui sera annexé à cette délibération. Il précise que les résultats 2025 ont été repris par anticipation.

Les sections de fonctionnement et d'investissement du budget Bâtiment Multi-Services 2026 se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	14 900,00 €	20 048,49 €
Recettes	14 900,00 €	20 048,49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (11 voix POUR) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du Budget Bâtiment Multi-Services tel que présenté ci-dessus et avec reprise anticipée des résultats 2025.

DÉLIBÉRATION N°2026-03-05-10 Vote du budget primitif 2026 – Budget ALSH

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 du budget ALSH qui sera annexé à cette délibération. Il précise que les résultats 2025 ont été repris par anticipation.



Les sections de fonctionnement et d'investissement du budget ALSH 2026 se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	125 690,00 €	257,38 €
Recettes	125 690,00 €	281,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (11 voix POUR) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du Budget ALSH tel que présenté ci-dessus et avec reprise anticipée des résultats 2025.

DÉLIBÉRATION N°2026-03-05-11 Vote du budget primitif 2026 – Budget Principal

Monsieur le Maire rappelle que le vote du budget se fait au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et au niveau de l'opération et du chapitre pour la section d'investissement.

Il présente le budget primitif 2026 du budget principal qui sera annexé à cette délibération. Il précise que les résultats 2025 ont été repris par anticipation.

Les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal 2026 se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 215 569,11 €	457 000,00 €
Recettes	1 215 569,11 €	457 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (11 voix POUR) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du Budget Principal tel que présenté ci-dessus et la reprise anticipée des résultats 2025.

DÉLIBÉRATION N°2026-03-05-12 Création d'un emploi d'agent d'accueil ouvert au cadre d'emplois des Adjointes Administratives Territoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée :

- la création à compter du 13 mars 2026 d'un emploi permanent à temps complet d'agent d'accueil.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des Adjointes Administratives Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (11 voix POUR) :

DECIDE :

- **D'adopter** la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 13 mars 2026.



Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

ADOpte : la proposition ci-dessus.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

▪ Scolaire :

Madame Marie-Madeleine ROYER informe le Conseil Municipal que :

- Le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni le lundi 2 mars 2026 à 16h30 afin d'installer dans les parcs, près des poubelles, des affiches de sensibilisation pour rappeler les règles de civisme en matière de déchets.

▪ Communication / Presse :

Madame Nolwenn BOISSINOT informe le Conseil Municipal que :

- La 1^{ère} naissance 2026 est arrivée ! Et c'est un garçon !
- Le Flash Infos a été distribué dans les boîtes aux lettres des Grézillons mi-février.

Facebook : 1 329 publications réalisées depuis le lancement
1 020 abonnés (+ 17 depuis le dernier conseil)

LE TOP 10 :

1. Gagnant concours départemental meilleur apprenti boucher de France (17 457 personnes)
2. Ecole dehors – Venue des pompiers (11 227 personnes)
3. Le salon au Grez d'Elsa fête ses 15 ans (6 841 personnes)
4. Concours d'orientation (2 250 personnes)
5. Planning jardin fleuri (1 817 personnes)
6. Portes ouvertes MFR (1 699 personnes)
7. Concours de belote (1 310 personnes)
8. Menus prochaine période scolaire (1 181 personnes)
9. Réunion proches aidants (1 083 personnes)
10. Brocante équestre Saint Loup du Dorat (1 049 personnes)

▪ Manifestations / Fêtes / Animations

Madame Nolwenn BOISSINOT informe le Conseil Municipal que :

- Une réunion pour la création du nouveau comité des fêtes s'est déroulée le mercredi 11 février 2026 à 20h. Une dizaine de personnes est intéressée.
- Une deuxième réunion est prévue ce vendredi 6 mars 2026 à 20h pour l'élaboration du bureau.

DIVERS

Monsieur le Maire rappelle que les élections municipales se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2026 de 8h00 à 18h00. Ci-dessous le tableau de présence pour le 15 mars 2026 :



De 8 heures 00 à 10 heures 30	Michel FOUCHER Céline BELLANGER Marie-Madeleine ROYER
De 10 heures 30 à 13 heures 00	Damien PANNIER Delphine HUGNET Nolwenn BOISSINOT
De 13 heures 00 à 15 heures 30	Sylvain JONCHERAY Éric DONZALLAZ Mathilde BLANCHET
De 15 heures 30 à 18 heures 00	Marie-Madeleine ROYER Gérard GOHIER Nathalie GABILLARD

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h21.

Séance du 05 mars 2026 – Délibérations prises du n°2026-03-05-01 à n°2026-03-05-12

N° DE LA DÉLIBÉRATION	OBJET	Décision du Conseil Municipal
2026-03-05-01	Proposition par Mayenne Habitat de construction de 5 logements – Lotissement Le Frêne	Approuvée à l'UNANIMITÉ (11 VOIX POUR)
2026-03-05-02	Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire – Dotation Communale – pour les travaux de rénovation énergétique du complexe scolaire et du restaurant scolaire	Approuvée à l'UNANIMITÉ (11 VOIX POUR)
2026-03-05-03	Subvention aux associations de parents d'élèves des écoles publiques et privées pour l'année 2026	Approuvée à 8 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS
2026-03-05-04	Reprise anticipée des résultats 2025 : Budget Lotissement Le Frêne	Approuvée à l'UNANIMITÉ (11 VOIX POUR)



2026-03-05-05	Reprise anticipée des résultats 2025 : Budget Bâtiment Multi-Services	Approuvée à l'UNANIMITÉ (11 VOIX POUR)
2026-03-05-06	Reprise anticipée des résultats 2025 : Budget ALSH	Approuvée à l'UNANIMITÉ (11 VOIX POUR)
2026-03-05-07	Reprise anticipée des résultats 2025 : Budget Principal	Approuvée à l'UNANIMITÉ (11 VOIX POUR)
2026-03-05-08	Vote du Budget Primitif 2026 : Lotissement Le Frêne	Approuvée à l'UNANIMITÉ (11 VOIX POUR)
2026-03-05-09	Vote du Budget Primitif 2026 : Bâtiment Multi-Services	Approuvée à l'UNANIMITÉ (11 VOIX POUR)
2026-03-05-10	Vote du Budget Primitif 2026 : ALSH	Approuvée à l'UNANIMITÉ (11 VOIX POUR)
2026-03-05-11	Vote du Budget Primitif 2026 : Budget Principal	Approuvée à l'UNANIMITÉ (11 VOIX POUR)
2026-03-05-12	Création d'un emploi d'agent d'accueil ouvert au cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux	Approuvée à l'UNANIMITÉ (11 VOIX POUR)

Les élus municipaux présents à la séance du 05 mars 2026

FOUCHER Jean-Pierre	Maire
ROYER Marie-Madeleine	2 ^{ème} Adjointe
BOISSINOT Nolwenn	3 ^{ème} Adjointe
GOHIER Gérard	Conseiller Municipal
DONZALLAZ Éric	Conseiller Municipal
GABILLARD Nathalie	Conseillère Municipale
PANNIER Damien	Conseiller Municipal
HUGNET Delphine	Conseillère Municipale
BLANCHET Mathilde	Conseillère Municipale
FOUCHER Michel	Conseiller Municipal



Adoption du procès-verbal lors du Conseil Municipal du 02 avril 2026

Observations	Signatures	
	Secrétaire de Séance	Madame le Maire
	Nathalie GABILLARD	Nolwenn BOISSINOT
		

